



- A compter du 23/11/2020, il sera possible de réaliser sa [JDC en ligne](#) . Pour cela, les jeunes devront disposer d'un compte personnel sur le site [majdc.fr](#)

- La priorité sera donnée à ceux déjà inscrits sur [majdc.fr](#) ou ayant communiqué une adresse mail au moment du recensement (l'adresse mail devant être encore valide à ce jour) ou lors de contacts avec les centres du service national (CSN).

Les jeunes n'ayant communiqué ni adresse électronique, ni numéro de téléphone recevront une convocation par courrier.

Ce document expliquera la marche à suivre pour pouvoir réaliser sa JDC en ligne.

- Les jeunes disposeront de 11 jours pour effectuer la JDC en ligne. La convocation précisera la date limite d'exécution.

- Entre le 23 novembre et le 10 décembre 2020, les sessions en lignes permettront à environ 250.000 jeunes au niveau national d'effectuer leur JDC dont environ 35000 dans la zone de l'établissement du service national sud-ouest.

- Les jeunes qui n'ont pas d'accès internet et ne peuvent effectuer la JDC en ligne seront prioritaires pour l'effectuer en présentiel dès la fin du confinement.